

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COHESION SOCIALE** – Elargissement de la composition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Thérèse COROMPT

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 a créé la Conférence Intercommunale du Logement.

Cette instance doit être mise en place pour tout EPCI pourvu d'un PLH et de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Co-présidée par le Président de ViennAgglo et le représentant de l'Etat, la CIL a été constituée en 2016 sur le territoire de ViennAgglo. Sa composition a été déterminée par arrêté du 18 février 2016 : elle comprend 41 membres répartis en trois collèges, les collectivités territoriales (1^{er} collège), les professionnels intervenant dans le domaine du logement et des attributions (2^e collège), les représentants des usagers ou associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement (3^e collège).

La Conférence doit fixer les orientations concernant les objectifs en matière d'attribution et de mutation ; les modalités de relogement des personnes défavorisées et relevant des projets de rénovation urbaine ; les modalités de coopération entre bailleurs sociaux et réservataires.

La création de Vienne Condrieu Agglomération le 1er janvier 2018, suite à la fusion de ViennAgglo avec la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et la commune de Meyssez, conduit aujourd'hui à élargir le périmètre de la CIL pour la mettre à l'échelle de la nouvelle Agglomération. Suite à consultation de différents organismes ayant désigné leur représentant au sein de l'instance, chaque collège est élargi à de nouveaux participants :

- Pour le 1^{er} collège : Les représentants des communes d'Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Tupins et Semons, Meyssez.
- Pour le 2^e collège : Les représentants de l'OPAC du Rhône, Action Logement Rhône.
- Pour le 3^e collège : Les représentants de l'ADIL du Rhône, ADIL de l'Isère.

La nouvelle composition de la CIL, établissant la liste exacte des membres titulaires et membres suppléants, sera établie par arrêté préfectoral.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssez,

VU l'avis de la Commission cohésion sociale du 22 novembre 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la nouvelle composition de la Conférence Intercommunale du Logement de Vienne Condrieu Agglomération qui sera chargée notamment de donner un avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'arrêté portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement de Vienne Condrieu Agglomération, et à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 28 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat